

Extrait de l'Agenda du CG du 01 février 2016 – Interpellation du 11.01.2016

16-603

Interpellation dont le traitement en priorité est demandé du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Amanda Ioset, Michel Favez, Julien Binggeli, Joël Desaulles, Edouard Jeanloz, Jean-Frédéric Malcotti et Béatrice Nys, intitulée « Non à la fermeture de quatre bureaux de poste tous les dix ans en ville de Neuchâtel ! » (Déposée le 11 janvier 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1ère fois lors de la séance du 1er février 2016) :

« En préambule à notre interpellation, et en complément de celle déposée par M. Vincent Pahud (16-602), notre groupe souhaite vivement que le Conseil communal rappelle à la direction de La Poste qu'elle respecte sa mission et ses obligations de service public qui lui incombent et qui sont inscrites dans la loi fédérale sur la Poste (LPO) en ces termes:

«La Poste a pour but de garantir à la population et aux milieux économiques des services postaux variés, avantageux et de qualité ainsi que des services de paiement relevant du service universel.

La Poste doit en particulier assurer un service universel suffisant et à des prix raisonnables, à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays, par la fourniture de services postaux et de services de paiement ».

Comme il y a 10 ans...

Comme il y a 10 ans, et de manière toute aussi scandaleuse, c'est par l'intermédiaire de la presse locale que les citoyens de notre commune ont appris, à la mi-décembre, la volonté de La Poste de fermer quatre offices. Ceci sans aucune information préalable auprès des Autorités de notre commune et des représentants des clients.

Que pense réellement le Conseil communal de cette manière de faire?

Car sa première réponse et son communiqué de presse du 23 décembre ne sont pas fait pour nous rassurer...

- La Poste ne doit pas pouvoir réaliser des modifications dans le réseau des offices postaux qu'en accord avec les Autorités locales.
Mais il est vrai que c'est difficile, quand La Poste se moque éperdument des Autorités, des citoyens et tout simplement de ses clients.
- La Poste doit respecter le principe de la bonne foi et de la transparence lors de ses rapports avec les Autorités locales et avec les représentants de la clientèle.
Mais avec le management actuel de La Poste, qui exerce de plus des pressions inacceptables à l'encontre de son personnel, les principes de bonne foi et de transparence n'existent pas!

Il y a 10 ans, La Poste avait réussi, en menant des négociations fortes discrètes avec certains membres de nos Autorités. Cette manière de faire que l'on peut qualifier «d'enfumage pré-électoral» avait permis, en pleine période électorale (mai-juin 2004), à ce que certains membres de nos Autorités oublient le jeu du partage démocratique. Finalement ce sont quatre bureaux de poste, dont deux pendant les vacances d'été, Chaumont, le Mail, la Cassarde et Monruz qui ont été fermés.

Les discussions au Conseil général ont eu lieu donc après la fermeture de ces bureaux, des milliers de citoyens avaient déjà signé des pétitions contre la fermeture ou la transformation de ces offices et une plainte pénale avait même été déposée par

plusieurs citoyens contre des membres et anciens membres du Conseil communal de l'époque.

Aujourd'hui,

Le groupe PopVertsSol dénonce une nouvelle fois la volonté de fermeture de quatre bureaux de poste en ville de Neuchâtel, la Coudre, Serrières, Vauseyon et l'Ecluse, et manifeste clairement son refus d'aller plus loin dans les concessions faites à la restructuration menée par La Poste.

Nous souhaitons que le Conseil communal entreprenne tout pour surseoir aux décisions de La Poste.

Nous souhaitons également que le Conseil communal s'oppose à toute diminution de prestations dans l'offre de la Poste à Neuchâtel.

Est-ce que le Conseil communal est d'accord et unanime avec ce souhait, partagé par ailleurs par bon nombre de nos concitoyens?

La transformation d'offices en de simples agences n'est pas acceptable. De plus, c'est une manière délibérée pour La Poste de contourner sa mission première de service public et universel. A moyen terme, comme nous avons pu le constater dans le canton de Vaud, toute agence peut fermer dans deux ou trois ans sans aucune contrepartie. Le groupe PopVertsSol s'oppose notamment à l'instauration d'un partenariat au sein d'une épicerie ou d'une pharmacie par exemple, qui n'aurait comme offre de prestations que la réception de lettres et colis ainsi que la vente de timbres.

Nous demandons que le réseau d'offices de poste en ville de Neuchâtel permette d'assurer les prestations du service universel à tous les groupes de la population à une distance raisonnable, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Rappelons que les quartiers de Serrières et de la Coudre sont en plein développement, avec de nouveaux logements prévus. Il est prévu une augmentation de la population, notamment celle de nos aînés.

De vouloir à terme une seule poste centrale en ville est une aberration, qui contredit toutes les tentatives de développement qualitatif et harmonieux du futur de nos différents quartiers.

De plus, nous doutons fortement que le cœur de métier de La Poste puisse se développer par une centralisation excessive ou par la vente de produits dérivés de tuyaux et de pommeaux de douches, de bonbons ou autres bandes dessinées.

Même si ces compléments de revenus semblent les bienvenus, cela n'a plus rien à voir avec la notion de service postal universel.

A l'heure où nous parlons d'une prochaine fusion entre Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Valangin et Neuchâtel, il est d'autant plus pertinent de surseoir à toute nouvelle fermeture de bureaux de poste, alors que les offices de Valangin (en 2010) et de Corcelles-Cormondrèche (en 2015) ont été fermés définitivement.

Comment le Conseil communal compte-t-il agir et comment va-t-il soutenir les nombreux citoyens dans leurs actions contre ces projets de fermeture ? ».

Développement